

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

# *Loi AGE C : quelles obligations ?*

## e-DEFI #106

Chaque semaine, le DEFI sélectionne pour vous les meilleures informations du secteur pour vous tourner vers l'avenir.

Au programme de ce 106e bulletin :

**Lisez** notre article sur le Linen Day Paris, une journée d'immersion et de rencontres organisée par la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC). Nous y évoquons les qualités innovantes et écologiques du lin présentées à l'occasion des tables rondes.

**Consultez** la note de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode relative aux dispositifs de soutien à l'activité des entreprises et à d'autres points juridiques d'attention.

**Découvrez** les 4 nouveaux principes du marketing Direct To Consumer selon The Business of Fashion.

**Visionnez** le replay du webinar de l'IFTH sur la loi AGE C avec la participation du DEFI. Nous avons fait le point sur les dispositions qui concernent le secteur, les premiers décrets d'application et les dates d'entrée en vigueur.

**Retrouvez** le programme des 40 ans de la fête de la musique qui aura lieu le 21 juin prochain partout en France !

Très bonne lecture,  
Clarisse Reille



## CRÉATION

Retour sur le  
Linen Day  
Paris, une  
journée célébrant  
les vertus du lin  
européen

## ENTREPRISE

Consultez la note de la  
FHCM sur les  
dispositifs de soutien à  
l'activité des  
entreprises

## STRATÉGIE

Les 4P du marketing Direct to Consumer selon  
The Business Of Fashion

Je consulte

## MODE DURABLE

Le replay du  
webinaire IFTH x  
DEFI sur la loi  
AGEC

## CHANGEZ D'AIR

Retrouvez le  
programme de la fête  
de la musique le 21 juin  
prochain

N'oubliez pas de suivre nos réseaux sociaux pour consulter davantage d'articles écrits ou repérés par le DEFI au quotidien.



Pour envoyer vos suggestions : [defi@defimode.org](mailto:defi@defimode.org)

Votre adresse électronique est susceptible d'être utilisée à des fins d'informations sur les filières de la mode et de l'habillement. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

